Haute école de santé Genève

Domaine Santé Filière Physiothérapie

Interprofessionalité 2

Caractéristiques du module		
Code : S. S.PH.371.2006.F.23 Année académique : 2023-2024	Degré d'études : Bachelor Année d'études : 2 ^{ème}	Crédits ECTS : 2
Type : ⊠ Module obligatoire ⊠ Module dont l'échec définitif ent (Bachelor et Master) à la HES-		☐ Module facultatif fart. 32, al.1 du règlement sur la formation de base
Organisation temporelle :	☑ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres	☑ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps
Langue principale d'enseignement :		nand 🖾 Anglais
2. Prérequis		
☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir su	uivi le/les modules ⊠ Pas de p	rérequis
3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés		
Références: Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan; RS 811.21; état le 1er février 2020). Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan; RS 811.212; état le 1er février 2020).		
Rôles majeurs exercés ☑ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de collaborateur-trice	☐ Rôle de leader ☐ Rôle de promoteur-trice de la s	 ☑ Rôle d'apprenant et de formateur-trice anté ☐ Rôle de professionnel-le

Compétences principales

Rôle de communicateur-rice

- **B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.
- B2 Elles formulent des objectifs physiothérapeutique conjointement avec l'individu et prennent des décisions appropriées et partagées avec celui-ci, en tenant compte de ses ressources.
- B3 Elles communiquent oralement et par écrit, pour que la personne, l'entourage, ainsi que les spécialistes concernés comprennent leur raisonnement clinique, les décisions physiothérapeutique et les résultats de l'intervention.
- **B4** Elles gèrent les conflits de manière à trouver des solutions et organisent le soutien approprié. Elles maîtrisent les technologies de l'information et de la communication et les utilisent efficacement.

Rôle de collaborateur-rice

- C1 Elles travaillent en partenariat en respectant les autres professionnels de la santé et des services sociaux ainsi que leurs différents champs professionnels en recherchant des solutions dans le but de parvenir à une coordination optimale des soins pour la personne.
- **C2** Elles présentent les préoccupations ou problèmes de manière constructive et sont conscientes de leurs compétences et de leurs limites dans l'exercice de leur profession de physiothérapeute.

Rôle de leader

 D1 Elles exercent et prennent des responsabilités dans les processus d'interventions physiothérapeutiques et garantissent la transmission des informations entre les différents prestataires de soins.

Rôle d'apprenant-formateur-rice

 F1 Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques et scientifiques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilité (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité

Rôle professionnel-le

 G3 Elles défendent la profession et soutiennent activement le développement et le positionnement de la physiothérapie dans le système de santé



Haute école de santé Genève

Objectifs généraux d'apprentissage

- Analyser des situations de collaboration interprofessionnelle vécues par des professionnel(le)s de santé, des patients et leurs proches dans un contexte de soins particulier.
- Identifier des stratégies et outils de travail en équipe TeamStepps® pour améliorer la collaboration interprofessionnelle, incluant les patients et leurs proches.
- Partager ses pratiques professionnelles en délimitant les rôles et responsabilités de chacun
- Intégrer dans sa démarche les représentations des publics visés (groupe populationnel, patient, proche aidant.)

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Compétences interprofessionnelles et pratique collaborative
- Facteurs humains :
- Outils et stratégies de travail en équipe (TeamSTEPPS®) ;
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé ;
- · Raisonnement clinique;
- Information éclairée et partenariat patient

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- E-learning
- Lectures préparatoires
- Shadowing
- · Simulation interprofessionnelle

Exigences de fréquentation :

Présence obligatoire à 100% aux simulations interprofessionnelles:

Les simulations interprofessionnelles et leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Toute absence doit être annoncée. Les absences non annoncées ou sans motif valable entrainent la non obtention des crédits. En cas d'absence justifiée, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module, en accord avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. La réalisation de E-learning portant sur les facteurs humains et TeamSTEPPS: mention acquis/non acquis ;
- B. L'évaluation du professionnalisme et de la présence lors des simulations : mention acquis/non acquis ;
- **C.** Le rapport écrit individuel sur le shadowing (coefficient 1)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante de la note obtenue en (C) cidessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les modalités (A) et (B) doivent être acquise. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

- si le travail écrit (C) est insuffisant, un complément portant sur les lacunes sera demandé
- l'étudiant-e qui, par un manque de préparation ou par un comportement inadéquat ne répond pas aux critères de professionnalisme en simulation ne valide pas le point (B). Un travail complémentaire sera exigé.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.



les·so///GENÈVE



Haute école de santé Genève

7. Bibliographie principale

Se référer au Syllabus

8. Responsable de module

Responsable: Virginie Cuvelier

Enseignants:

Se référer au plan de cours

Descriptif validé le 1er septembre 2023 par

Ruth Schmid Responsable de la filière

